

Place assise garantie!



Cher collègue,

Trop souvent encore, des excuses sont utilisées pour justifier le fait de ne pas porter d'équipement de protection individuelle: « ça me tient trop chaud, trop froid, ça me gratte, ça me gêne, j'ai l'air ridicule »... et ainsi de suite.

Vous pouvez choisir de ne pas porter d'équipement de protection individuelle, mais avez-vous bien conscience des conséquences de ce choix?

Prenons l'exemple de la protection des pieds. Dans un entrepôt qui ne cesse d'être traversé par du matériel roulant, vous préférez ne pas penser à un chariot élévateur qui vous roule sur les pieds. En traînant du matériel lourd, il peut arriver qu'un objet tombe sur vos pieds. Ou que vous coinciez votre pied dans une machine de l'usine. Vous voilà dans de beaux draps avec vos baskets branchées aux pieds !

Cela peut être lourd de conséquences si vous ne portez pas de chaussures de sécurité : d'un orteil froissé à une paralysie ou même une amputation, et ces conséquences sont généralement irréversibles !

Votre choix n'est donc pas de porter ou non des équipements de protection mais plutôt d'en subir ou non les conséquences.

Si vous considérez la situation sous cet angle, la bonne décision s'impose d'elle-même. Mais le choix ...vous appartient!

Sincères salutations

La direction



Ou plutôt porter votre protection du pied

vandeputte
SAFETY EXPERTS

Découvrez plus sur www.vdp.com